

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 506 225

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 08795

(54) Pochette de réception pour produit en feuille et tableau constitué de telles pochettes.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 42 F 7/02; G 09 F 19/00.

(22) Date de dépôt..... 19 mai 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Suisse, 20 mai 1981, n° 3300/81-6.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 47 du 26-11-1982.

(71) Déposant : HUBSCHMID Gabriel, résidant en Suisse.

(72) Invention de : Gabriel Hubschmid.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Rinuy, Santarelli,
14, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris.

La présente invention concerne une pochette de réception pour produit en feuille dont la partie avant est constituée par une matière transparente et dont la partie arrière est en une matière à aimantation permanente 5 ou bien est pourvue d'une telle matière. L'invention concerne également une application de cette pochette.

Il est déjà connu de fixer des documents, des indicateurs, des plans, etc. à des parois de matière ferromagnétique à l'aide d'aimants d'adhérence en appliquant ces 10 pièces sur le mur et en disposant ensuite par-dessus les aimants d'adhérence. Ceci a cependant pour inconvénient que les pièces à fixer sont exposées à l'environnement sans protection, s'enroulent et souvent sont salies, et que la pile à fixer ainsi magnétiquement ne peut avoir qu'une épaisseur relativement mince.

15 On connaît également des pochettes de réception en matière transparente comportant un orifice latéral d'insertion dont l'arrière est muni d'aimants permanents et qui permettent de fixer magnétiquement de tels documents en feuille avec une protection contre la saleté. Ces pochettes de réception ont cependant le désavantage qu'il faut 20 les enlever entièrement de la paroi lorsqu'on veut remplacer le produit en feuille qu'elles contiennent. Par ailleurs, ces pochettes de réception ne présentent qu'un espace d'insertion relativement étroit pour éviter que les feuilles introduites ne s'effondrent l'une sur l'autre dans la position de suspension de la pochette. Il en résulte cependant 25 l'inconvénient sérieux que le produit à insérer est assez difficile à introduire.

Le problème qui est à la base de la présente invention est de créer une pochette de réception ne présentant pas les inconvénients mentionnés ci-dessus, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être retirée de la paroi lors de l'introduction ou du remplacement du produit en feuille et dans laquelle peut être formée de façon simple une ouverture d'insertion très grande.

30 Ce problème est résolu selon la présente invention avec une pochette de réception du type indiqué ci-dessus, en ce que la partie avant est reliée le long de son bord inférieur à la partie arrière et est constituée au moins

le long de son bord supérieur d'une matière au moins partiellement à aimantation permanente, ou bien est munie d'une telle matière.

La présente invention a également pour objet
5 d'appliquer la pochette de réception selon la présente invention à l'affichage visuel de données déterminées, plusieurs pochettes étant alors disposées sur une base ferromagnétique.

D'autres caractéristiques et avantages de la
10 présente invention ressortiront plus facilement et plus clairement de la description suivante d'une forme de réalisation faite à titre d'exemple et non limitativement, à l'aide des dessins sur lesquels :

la figure 1 représente schématiquement une
15 portion d'un tableau de surveillance de délais composé de plusieurs pochettes individuelles de réception ;

la figure 2 est une coupe le long de la ligne III-II de la figure 1 passant par une pochette de réception individuelle ; et

20 la figure 3 est une vue arrière de la pochette de réception représentée à la figure 2.

La figure 1 représente une portion d'un tableau de surveillance de délais composée de plusieurs pochettes de réception individuelles 1, les pochettes 1
25 étant réalisées comme le montre plus en détail les figures 2 et 3.

La partie avant 2 de la pochette individuelle 1 est constituée par une feuille de matière plastique flexible transparente et se trouve reliée le long de son bord inférieur 3 par un onglet de façon flexible à la partie arrière 4.

Pour pouvoir disposer les pochettes de réception flexibles 1, par exemple pour former un tableau de surveillance des délais sur une tôle-support 5 ferromagnétique, 35 de manière qu'elles se touchent, on place comme le montrent les figures 2 et 3 des aimants permanents 6 en matière flexible sur le côté arrière de la partie arrière 4.

La partie avant 2 ayant la hauteur a surplombe le bord supérieur 7 de la partie arrière 4 ayant une plus faible hauteur b et, sur le côté arrière de cette portion 8 de la partie avant 2 surplombant la partie arrière 4, sont fixés également des aimants permanents 9 constitués par une matière flexible. L'épaisseur c des aimants permanents 9 reposant sur la tôle-support 5 est calculée pour que la partie avant 2 en position normale se trouve au moins approximativement parallèle au plan de la tôle-support.

10 Pour pouvoir introduire un quelconque produit en feuille dans la pochette de réception 1 ou l'en retirer, la partie supérieure 8 de l'avant 2 est détachée de la plaque-support 5 et toute la partie avant 2 qui, le long de ses bords latéraux verticaux, n'est pas connectée à la 15 partie arrière 4, pivote en dehors comme le montre la figure 2 en ligne pointillée.

20 Pour pouvoir mieux retirer la partie avant 2 lorsque les pochettes de réception 1 se touchent de façon serrée (voir figure 1), cette partie avant comporte sur son bord supérieur un petit évidement 10.

Il est évidemment possible de prévoir la hauteur b de l'arrière 4 de façon qu'elle soit égale au quart de la hauteur a de la partie avant 2, ou même encore inférieure.

Si, par contre, la hauteur b de la partie arrière 25 4 était à peu près égale à la hauteur a de l'avant 2, les aimants permanents 9 de l'avant 2 viendraient reposer par exemple sur les aimants permanents supérieurs 6 de l'arrière 4, ce qui constituerait avec ceux-ci un verrouillage. On pourrait également envisager d'utiliser des aimants permanents 30 supérieurs 6 à action bilatérale, et au lieu des aimants permanents 9, de placer une matière ferromagnétique sur le bord supérieur du côté avant 2, cette matière étant alors attirée magnétiquement par les aimants permanents supérieurs 6 à action bilatérale.

35 Pour que, autant que possible, les feuilles d'indication de délais disposées dans les pochettes individuelles de réception 1 se placent l'une contre l'autre sans jointure, le format externe des pochettes correspond aussi

précisément que possible au format desdites feuilles.

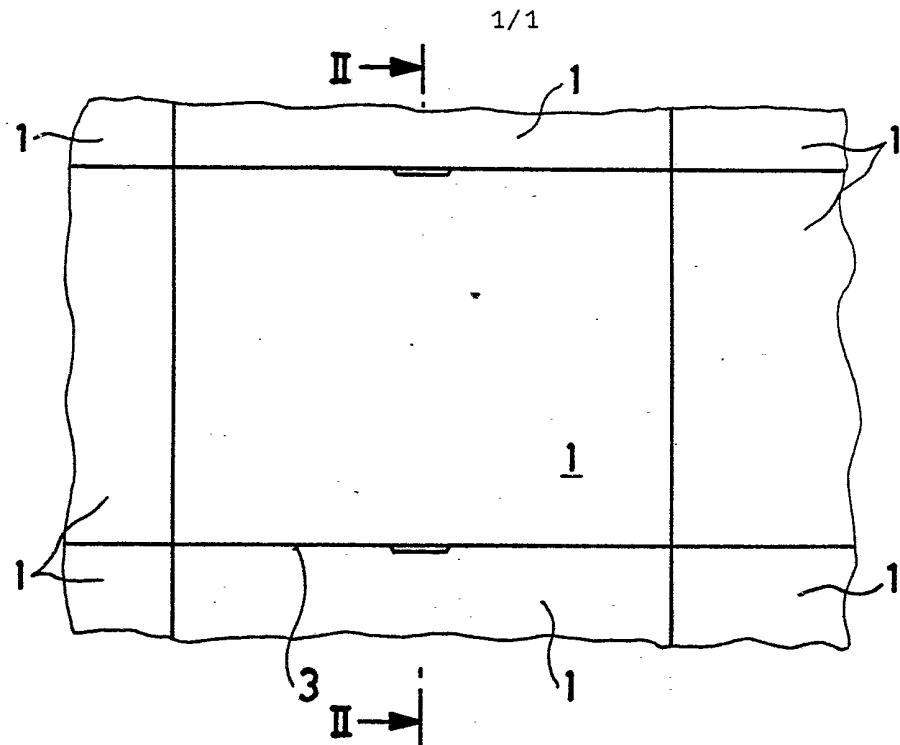
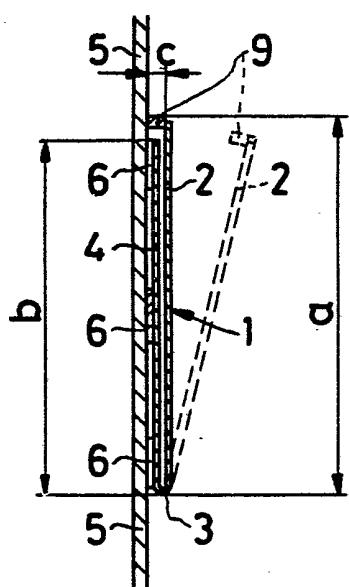
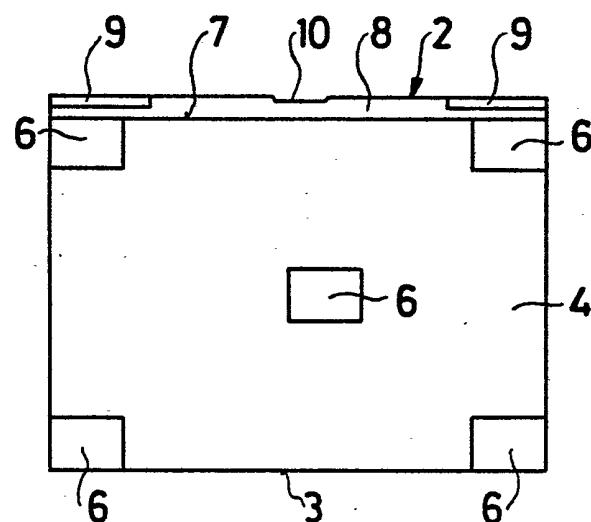
Il est possible ainsi de découper un plan d'échéance ou également des plans de réseau, des schémas de déroulement pour le traitement de données électroniques 5 ou d'autres plans en portions, par exemple du format A4, de placer les portions ainsi obtenues dans les pochettes de réception 1 qu'on peut ouvrir depuis le haut et de les réunir à nouveau en un ensemble sur une tôle-support 5 constituée par une matière ferromagnétique. Ce système 10 permet de retirer du tableau les portions individuelles du format A4 pour les traiter ou les photocopier, et également pour inscrire directement des valeurs déterminées réelles avec un crayon gras ou un crayon feutre sur le côté avant 2 de la pochette 1 constitué par une feuille de 15 matière plastique.

Les pochettes de réception 1 peuvent être également utilisées de façon à trier sur le bureau les dossiers selon l'urgence et le domaine concerné et à les répartir dans les pochettes individuelles de réception qui, 20 alors, sont disposées l'une à côté de l'autre sur la tôle-support 5 constituée par une matière ferromagnétique. Le chef de service est alors en mesure de surveiller globalement toutes les affaires qui se trouvent en ordre.

REVENDICATIONS

1. Pochette de réception de produit en feuille dont la partie avant (2) est constituée par une matière transparente et dont la partie arrière (4) est en une matière à aimantation permanente ou bien est munie (6) d'une telle matière, caractérisée en ce que la partie avant (2) est connectée le long de son bord inférieur (3) à la partie arrière (4) et au moins le long de son bord supérieur est constituée au moins partiellement par une matière à aimantation permanente ou bien est munie d'une telle matière (9).
5
2. Pochette selon la revendication 1, caractérisée en ce que la partie avant (2) surplombe la partie arrière (4) au moins le long de son bord supérieur et de préférence cette portion (8) surplombant l'arrière (4) est constituée au moins partiellement par une matière à aimantation permanente ou bien est munie d'une telle matière (9).
15
3. Pochette selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la partie avant (2) est constituée par une matière flexible et, le long de son bord inférieur, est reliée de préférence par un onglet (3) à la partie arrière (4).
20
4. Pochette selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que la partie avant (2) est reliée le long de son bord inférieur (3) par l'intermédiaire d'une charnière à la partie arrière (4).
25
5. Pochette selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la partie avant (2) est en verre ou en feuille de matière plastique transparente.
30
6. Pochette selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que la matière à aimantation permanente est constituée par des aimants permanents (9, 6) en matière flexible, disposés sur l'arrière de la partie avant et/ou de la partie arrière (2, 4).
35
7. Application de la pochette de réception selon la revendication 1, pour l'affichage visuel de données déterminées, plusieurs pochettes (1) étant alors disposées sur une base ferromagnétique (5).

8. Application selon la revendication 7, pour réaliser un plan de réseau ou un dispositif de surveillance d'échéances, où plusieurs pochettes de réception (1) représentant chacune une partie correspondante du plan de réseau à former ou du dispositif de surveillance d'échéances à constituer sont disposées l'une près de l'autre sur une base ferromagnétique (5).

Fig. 1Fig. 2Fig. 3